

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20200826-D_26_08_2020_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2020

Affichage : 31/08/2020

Délibération n°26-08-2020-015

3.2 Aliénations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mercredi 26 août 2020*

Date de convocation	20 août 2020
Date d'affichage	20 août 2020

Membres en exercice	55
Membres présents	49
Votants	54 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 26 août à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Athéna de La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Éric BARBIER, M. Jacques BARBIER (représentant M. Jean-Yves HERMELINE), M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Audrey CRUCHET-GIRARD (représentant M. Didier TORCHÉ), Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Jean-Yves RENARD), M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT (ayant reçu pouvoir de M. Pascal BOURGOIN), Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Emmanuel BOIS), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant reçu pouvoir de Mme Christiane VAN RYSSEL), M. Xavier TERRIER, M. Gaëtan THOMAS, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ), M. Emmanuel BOIS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Pascal BOURGOIN (ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT), M. Jean-Yves HERMELINE (représenté par M. Jacques BARBIER), M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), M. Didier TORCHÉ (représenté par Mme Audrey CRUCHET-GIRARD), Mme Christiane VAN RYSSEL (ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA).

Secrétaire de séance : Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
CESSION D'UN TERRAIN
À UNE ENTREPRISE DANS LA ZONE DES AJEUX**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°26-08-2020-014 en date du 26 août 2020 relative à l'acquisition de terrains dans la zone d'activités des Ajeux,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes a acheté à la ville de La Ferté-Bernard des terrains pour 1 033 m² au prix de 100 € HT.

EST INFORME que :

- quelques parcelles déjà propriétés de la CCHS seront ajoutées : ZD 358p, ZD 376 (ex ZD 297p), ZD 377 (ex ZD 297p), ZD 378 (ex ZD 297p), ZD 380 (ex ZD 302p), ZD 381 (ex ZD 302p) et ZC 238 (ex ZD 217p) pour une contenance supplémentaire de 567 m²,
- la surface totale de cette cession serait désormais de 1 033 + 567 m² soit 1 600 m² pour un prix de vente de 1 280 € HT.

EST INFORME de l'avis favorable du service des domaines en date du 28 juillet 2020.

DECIDE de céder à la société SAS des Ajeux ou à toute autre société s'y substituant, les parcelles cadastrales suivantes : ZD 358p, ZD 376 (ex ZD 297p), ZD 377 (ex ZD 297p), ZD 378 (ex ZD 297p), ZD 380 (ex ZD 302p), ZD 381 (ex ZD 302p) et ZC 238 (ex ZD 217p).

FIXE le prix de vente de ce terrain à 1 280 € HT.

PREND ACTE que les frais de notaire seront à la charge du preneur.

DECIDE de retenir comme condition essentielle et déterminante l'octroi d'une servitude de passage à titre permanent sur les parcelles précitées au profit de la Communauté de communes, de ses préposés ou de toute société qu'elle mandaterait, pour l'accès aux berges du canal afin d'y effectuer toute opération nécessaire et induite par la gestion de la zone d'activités.

CHARGE l'étude de Maître Lévêque d'instrumenter pour cette cession.

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 54
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 26 août 2020

Pour extrait conforme
Le 26 août 2020

Le Président,

M. Didier REVEAU